

Véhicule électrique, quels impacts sur les réseaux des communes ?

Le 30 novembre 2011, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO) a tenu son Assemblée Générale à Sombernon, consacrée principalement à l'adoption du budget 2012. Le Président, Jacques Jacquenet, en a profité pour présenter aux élus la voiture 100 % électrique que la collectivité vient d'acquérir à des fins expérimentales.

Mesurer les conséquences sur les réseaux électriques

Le développement des véhicules électriques fait partie des grands projets de l'État pour respecter les engagements de la France en termes de réduction des gaz à effet de serre.

D'une manière générale, le SICECO s'interroge sur la capacité du réseau et du système de production électrique français à pouvoir fournir la puissance nécessaire au futur parc de voitures électriques si ce dernier venait à s'accroître rapidement.

À l'échelle du département, le SICECO, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture d'électricité pour 663 communes de Côte-d'Or, souhaite connaître les conséquences sur le réseau engendrées par la multiplication de ce type d'automobile. Lors des rechargements des batteries, une augmentation de la demande en fourniture d'électricité pourrait effectivement entraîner une surcharge du réseau et donc des contraintes électriques pour l'ensemble des usagers. Le Syndicat voudrait pouvoir étudier les conditions de mise en œuvre des renforcements du réseau électrique et leurs conséquences. En effet, pour ce type de travaux, il intervient comme maître d'ouvrage pour les communes de moins de 2 000 habitants.



Jacques Jacquenet et les membres du Bureau autour de la voiture électrique

Quelques chiffres

1 charge véhicule pendant 8 h = 3kVA X 8 = 24 kWh correspond à :

1 nuit d'allumage
pour 20 lampes d'éclairage public
soit l'éclairage de 2 ou 3 rues ou d'un hameau

ou

2 nuits de fonctionnement d'un ballon d'eau chaude
sanitaire électrique de 200 litres et d'une puissance
de 3 kW pour une famille de 4 personnes

S'impliquer dans le déploiement et l'exploitation des bornes de rechargement

Le SICECO, de par ses compétences et sa connaissance du territoire, pourrait s'impliquer dans le déploiement et l'exploitation de bornes de rechargement pour le compte de ses communes adhérentes.

Ces bornes devront être accessibles facilement et réparties judicieusement dans le département afin d'éviter aux utilisateurs de véhicules électriques une «panne sèche» !

Dans le cadre de son expérimentation et pour tester ces équipements, le SICECO a également décidé de s'équiper d'une borne de chargement afin d'étudier les éventuels impacts sur le réseau, selon le type de charge (voir ci-contre) et l'heure à laquelle elle s'effectue.

Donner la possibilité aux élus de tester la voiture électrique

Le SICECO met à disposition de ses élus cette voiture afin qu'ils puissent se forger leur propre opinion en tant qu'utilisateurs. Les 8 et 9 décembre prochains, à Cité21, ils pourront d'ailleurs tenter leur chance pour gagner un premier essai.

Durée théorique de recharge complète d'un véhicule électrique d'une capacité de 25 kWh



Info +

Le SICECO conseille d'ores et déjà aux futurs utilisateurs des recharges lentes pour leurs batteries au cours de la nuit pour profiter des heures creuses si leur abonnement le permet.

Contact presse : Nathalie Blanc - 03 80 50 85 09 / 06 73 49 96 18 - nblanc@siceco.fr

Créé en 1947, le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale. Il regroupe 663 communes de Côte d'Or qui lui ont délégué l'organisation du service public de distribution d'électricité. Il s'assure ainsi du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Le Syndicat traite également des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Les communes adhérentes ont le choix de donner au SICECO la compétence pour s'occuper des missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication (hors travaux électriques) et d'achat d'énergie.